



Mars 2013

Le président, Lucien LECARPENTIER et
le vice président, Anthony MOUCHEL.

Lettre d'information n° 4 Réduisons nos déchets !



LA DÉCHÈTERIE

PROJET D'EXTENSION

Dans le précédent numéro, nous vous présentions le projet d'extension de la déchèterie communautaire située sur la commune de Varouville.

Afin de permettre le début des travaux, l'ancien talus jouxtant la déchèterie actuelle sera évacué. Les analyses de la matrice terreuse ont été réalisées et montrent que la terre n'est ni polluée, ni polluante. Elle pourrait être utilisée pour des travaux d'aménagement paysager après avoir effectué une opération de tri pour éliminer tous les macro-déchets, plastiques, métaux, bois, pierres etc. Ces déchets seront soit valorisés sous forme de matière, soit dirigés vers une unité de traitement adaptée en fonction de leur caractère inerte, non dangereux ou dangereux.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉCHETS DÉPOSÉS A LA DÉCHÈTERIE DEPUIS 2008

En 5 ans, le tonnage des déchets apportés à la déchèterie a augmenté de presque 40%.

Grâce à cet effort de tri, la collectivité n'a pas augmenté le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'agrandissement de la déchèterie permettra d'accueillir de nouveaux déchets valorisables.

	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnage	2 736,28	3 167,15	3 055,80	3 610,84	3 813,67
Kg / habitant	314,62	364,17	351,36	415,18	438,50
Evolution depuis 2008		+ 15,75 %	+ 11,68%	+ 31,96%	+ 39,37%

RÉFECTION DU LOCAL DU GARDIEN

La façade et les murs intérieurs du local du gardien ont été peints par les agents techniques de la communauté de communes



NOUVEAUTE : La déchèterie sera ouverte tous les vendredis après-midi à partir du **5 avril 2013 !**

N'oubliez pas de venir chercher votre carte d'accès à l'accueil de la communauté de communes, muni d'un justificatif de domicile.

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS AIDE À ACQUÉRIR UN COMPOSTEUR !



Le compostage est un moyen de diminuer le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité et permet de fabriquer du compost sans frais.

Ainsi, la communauté de communes a choisi de soutenir les particuliers désireux de s'équiper d'un composteur au moyen d'une participation financière.

Afin de bénéficier de cette aide, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- * habiter sur le territoire du canton (**justificatif de domicile**)
- * le composteur doit être attaché au domicile
- * il faut présenter **une facture acquittée mentionnant la capacité du composteur ainsi qu'un RIB**

Le montant de la participation est forfaitaire, il dépend de la capacité du composteur. Plafonné au coût d'achat, il est fixé à :

- 20 euros pour un volume inférieur ou égal à 400 litres
- 30 euros pour un volume supérieur à 400 litres

Une nouvelle participation ne pourra être accordée avant l'écoulement d'un délai de 5 ans.

LE TRI SELECTIF

LAVAGE DES CONTENEURS DE TRI



Au printemps dernier, la société ANCO a assuré le lavage intérieur/extérieur de l'ensemble des conteneurs de tri sélectif.

Puis, un étiquetage jaune sur les conteneurs bleus a été réalisé par le service technique de la communauté de communes suite au passage au tri en monoflux le 1er janvier 2011.

Depuis cette date, le papier et les emballages peuvent être déposés dans le même conteneur.

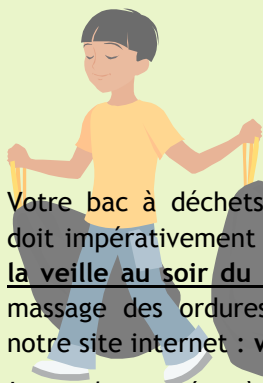


DEPÔTS SAUVAGES

Nous avons trop souvent la désagréable surprise de retrouver des sacs d'ordures ménagères ou des déchets encombrants aux pieds des conteneurs de tri. Pourtant, les sacs de déchets ménagers sont ramassés au moins une fois par semaine sur tout le canton. Pour les autres déchets, l'accès à la déchèterie est gratuit pour les particuliers.

« Il est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe (150€) le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet [...] des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit. » art. R632-1 du code pénal

INFOS PRATIQUES



RAPPEL

Votre bac à déchets ménagers sans déchets recyclables doit impérativement être déposé en bordure de chaussée **la veille au soir du jour de collecte**. Le planning de ramassage des ordures ménagères est téléchargeable sur notre site internet : www.cc-saint-pierre-eglise.fr

Les ordures ménagères sont collectées tous les jours de l'année, sauf le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier. Pour ces dates, la collecte s'effectue le premier jour ouvrable suivant.

ENCOMBRANTS 2013

jeudi 4 avril et 3 octobre : Cosqueville, Réthoville, Néville sur mer, Gouberville, Gatteville Phare, Tocqueville.

samedi 6 avril et 5 octobre : Fermanville, Maupertus sur Mer, Carneville, Théville.

jeudi 11 avril et 10 octobre : Saint-Pierre-Eglise, Varouville, Clitourps, Canteloup, Le Vast.

samedi 13 avril et 12 octobre : Gonneville, Le Theil, Brillevast.